MAIRIE DE PARIS

Direction du Développement économique et de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur
Bureau de la Recherche et du Soutien aux Universités

2011 DDEEES 273 Subventions avec conventions (1.038.500 euros) dans le cadre de l'appel à projets « EMERGENCE (S) » avec divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes Chers Collègues,

La Ville de Paris, dans le cadre de sa politique visant à développer l'innovation et la recherche à Paris, a conçu, depuis 2009, un nouveau programme de soutien à la recherche dénommé EMERGENCE(S).

La Recherche parisienne occupe une place essentielle dans l'attractivité internationale de Paris. Conscient des enjeux pour le développement scientifique et économique du territoire parisien, la municipalité entend favoriser la création et le développement de nouvelles équipes de recherche et faire émerger des projets portant sur de nouveaux champs de recherche. Grâce à ce programme, la Ville de Paris souhaite donner la priorité à la « prise de risque » en soutenant des projets novateurs et originaux. Notre soutien financier, durant 3 ans, sera une forme d'amorçage qui doit aider les lauréats à pérenniser leur projet.

Cette année, toutes les disciplines étaient éligibles, y compris la recherche médicale qui cependant a fait l'objet, au sein du même appel à projet, d'un traitement spécifique des services de la DASES et était dotée de son propre jury. Une délibération concernant la partie du programme spécifique à la recherche médicale vous sera proposée par l'Adjoint au Maire de Paris chargé de la Santé publique et des relations avec l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris.

Les précédentes éditions de 2009 et 2010 - la première année inaugurant le programme - avait permis la sélection de 22 projets de recherche avec l'appui du conseil scientifique de la Ville de Paris.

Dans le cadre de ce programme 2011, seuls les chercheurs ayant soutenus leur thèse depuis moins de 10 ans et issus de toutes les disciplines étaient éligibles. Le chercheur ou l'enseignant-chercheur, porteur du projet, devait être rattaché à un établissement ou organisme de recherche. Le projet devait être développé et implanté à Paris.

Le porteur de projet devait également :
- soit développer une jeune équipe existante (moins de deux ans d'existence)
- soit créer une nouvelle équipe.

La création d'une équipe de recherche à Paris par un chercheur au terme d'un séjour professionnel à l'étranger était encouragée.

Comme l'année dernière, les équipes de chercheurs ont été très nombreuses à répondre à l'appel à projet. En effet, environ 80 équipes parisiennes, non compris la recherche médicale, ont déposé un dossier couvrant un large éventail du spectre des sciences humaines et exactes. Ce succès démontre, s'il en était besoin, que le programme « Emergence(s) » répond à une attente très forte des milieux scientifiques et universitaires. On peut donc dire que pour sa deuxième édition le programme « Émergence(s) » a d'ores et déjà acquis une grande

réputation. La qualité des projets proposés était elle aussi à la hauteur des ambitions du programme, les plus prestigieuses des institutions parisiennes s'étant portées candidates. La sélection a donc été particulièrement difficile. Pour la mettre en oeuvre le Conseil scientifique s'est appuyé, outre ses membres, sur un grand nombre d'experts indépendants choisis pour leur compétence et leur renommée. Au total ce sont environ 100 experts qui ont été sollicités.

La qualité scientifique, l'originalité, l'interdisciplinarité et l'innovation ont été les principaux critères de choix du jury d'experts scientifiques chargé d'examiner les dossiers. Ce jury était constitué exceptionnellement de l'ensemble des membres du Conseil scientifique.

Le montant de la subvention de la Ville de Paris a été déterminé au vu du budget prévisionnel et de son adéquation avec le projet de recherche.

Il vous est cette année proposé d'accorder un soutien aux 12 projets suivants :

- 180 000 euros à la Fondation Nationale des Sciences Politiques pour le compte du Centre d'Etudes Européennes pour l'équipe dirigée par Nicolas Sauger pour le projet « Economie politique du vote : Richesse, fiscalité, et redistribution » ;

- 95 000 euros à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) pour le compte du Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques pour l'équipe dirigée par Alexandra Poli pour le projet « Mobilités Nord-Sud : nouvelles mobilités migratoires de l'Europe vers le Maghreb » ;

- 100 000 euros au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour le compte du Centre Maurice Halbwachs pour l'équipe dirigée par Alexandra Bidet pour le projet « Mesurer la qualité de la vie. Les enjeux démocratiques d'un processus de rationalisation » ;

- 93 500 euros à l'Université Paris Diderot pour le compte du laboratoire « Science Philosophie Histoire » pour l'équipe dirigée par Eric Vandendriessche pour le projet « Les jeux de ficelle : aspects culturels et cognitifs d'une pratique à caractère mathématique » ;

- 80 000 euros à la Fondation des Sciences Mathématiques de Paris pour le compte Institut Mathématiques de Jussieu pour l'équipe dirigée par Christophe Lacave pour le projet « Etudes mathématiques d'instabilités hydrodynamiques » ;

- 95 000 euros à l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) pour l'équipe dirigée par Florent Brenguier pour le projet « Volcans actifs et failles sismogènes : Nouvelles méthodes d'observation à la frontière entre la Géophysique et la Physique des ondes » ;

- 125 000 euros à l'Institut TELECOM pour le compte du Laboratoire de « Traitement et de Communication de l'Information » pour l'équipe dirigée par Michèle Wigger pour le projet « Pushing the Performance limits of wireless Networks by exploiting Side-channels » ;

- 95 000 euros au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) euros pour le compte du Laboratoire « Kastler Brossel » pour l'équipe dirigée par Julien Laurat pour le projet « Optical nanofibers for quantum information processing 'NanoQIP'Physique » ;

- 95 000 euros à l'Université Pierre et Marie Curie pour le compte de Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique pour l'équipe dirigée par Benoît Girard pour le projet « Des comportements flexibles aux comportements habituels : apprentissage neuroinspiré pour la robotique humanoïde » ;

- 80 000 euros au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour le compte du Département de Chimie de l'Ecole Normale Supérieure pour l'équipe dirigée par Zoher Gueroui pour le projet « Perturbations spatiotemporelles de réseau de protéines ».

La somme correspondante sera imputée à la Rubrique 23, chapitre 65, natures 65738 et 6574, lignes VF55014 et VF55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2011.

Je vous remercie, mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE DE PARIS